



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU  
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2024**

Convocation : 06/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix septembre à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Étaient présents :

M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, Mme Françoise BALHAZARD, Adjointe au maire, M. Zaïme ALI-BELHADJ, Mme Dominique GUILLAN, M. Rémi JEANNOT, M. Benoit JULIENNE Mme Marie-France LAUNET, Mme Sandrine MOURET, conseillers municipaux

Représentés :

M. Serge BLIN par M. Benoit JULIENNE  
Mme Sophie CAMPISCIANO par Mme Marie-France LAUNET,  
Mme Pascale BEAUCHENE par Mme Dominique GUILLAN  
M. Valentin BLOT par Mme Françoise BALHAZARD  
Mme Martine MONTARON par M. Rémi JEANNOT,

Absents :

M. Pascal AMBROISE  
M. Claude PREVOST

Secrétaire de séance : M. Zaïme ALI-BELHADJ

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 08

Votants : 13

Pouvoir : 5



**2024-09/43**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET DE L'ANNEE 2024 DE LA COMMUNE**

**Rapporteur : Monsieur Pierre-Alexandre MOURET**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**VU** le budget primitif de l'année 2024 de la commune,

**VU** la commission finances du 2 septembre 2024

**VU** le Bureau Municipal du 3 septembre 2024,

**CONSIDERANT** la modification des indemnités des élus délibéré le 21 mai 2024, il convient d'ajuster la prévision budgétaire du chapitre 65 en conséquence

**CONSIDERANT** la notification finale des bases 2024 et la modification des taux votés pour la fiscalité 2024 par délibération du 18 juin 2024, il convient de modifier la prévision budgétaire de la fiscalité.

Entendu l'exposé,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sans abstention,**

- **AUTORISE**, en respectant l'équilibre du budget primitif 2024, la décision modificative n°1 suivante, selon le tableau ci-dessous :

Chapitre	Imputation budgétaire	Montant proposé	
		Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
65	Autres charges de gestion courante		
	65311 Indemnités de fonction (élus)	- 4 700,00 €	
	65313 Cotisations de retraite (élus)	- 150,00 €	
	65314 Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	- 150,00 €	
731	Fiscalité locale		
	73111 Impôts directs locaux		185 100,00 €
023	Virement à la section d'investissement		
	023 Virement à la section d'investissement	190 100,00 €	
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>185 100,00 €</b>	<b>185 100,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
021	Virement de la section de fonctionnement		
	021 Virement de la section de fonctionnement		190 100,00 €
21	Immobilisations corporelles		
	2117 Bois et forêts	90 100,00 €	
23	Immobilisations en cours		
	2313 Constructions (en cours)	100 000,00 €	
<b>Total Investissement</b>		<b>190 100,00 €</b>	<b>190 100,00 €</b>

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget.

Publié sur le site internet de la commune

Fait et délibéré à Saint-Aubin,  
Le 10 septembre 2024

Le secrétaire de séance  
**Zaïme ALI-BELHADJ**

Le Maire,  
**Pierre-Alexandre MOURET**



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.  
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.

